



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DE SPÉLÉOLOGIE

Commission :

Chrono commission

A rembourser à :	
Adresse :	
Téléphone :	

	<b>DEPLACEMENTS</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>Destination comptable</b>
	Objet du déplacement (obligatoire) :		
	Date du déplacement (obligatoire) :		
1	Ville départ :                      Dépt. :                      Pays : Ville arrivée :                      Dépt. :                      Pays :		
2	En voiture :    km x 0,30 euro		
3	Péages :		
4	En train : (valeur billet 2ème classe)		
5	En avion (seulement si trajet équivalent SNCF > 5 heures et si prix avion < prix SNCF * 1.5)		
6	Repas :		
7	Hôtel		
	<b>FRAIS ENGAGES LORS DE L'ENCADREMENT D'UN STAGE</b>		
8	Déplacements pendant le stage :                      km x 0,30 euro Préciser le détail des km parcourus au verso		
9	Participation aux frais matériels des cadres fédéraux		
	<b>AUTRES FRAIS</b>		
10	Timbres		
11	Fournitures de bureau		
12	Photocopies		
13	Téléphone hors abonnement accès à internet.		
14	Autres		

Note : joindre obligatoirement les justificatifs

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

<b>Signature du bénéficiaire</b>	<b>Nom et signature du trésorier ou du Président</b>

<b>Réservé au traitement financier et comptable</b>	
N° chèque BFCC	
Date	
Compte analytique	
Ligne d'objectif	
Pièce comptable n°	

Il vous est possible d'abandonner totalement ou partiellement le remboursement de cette note de frais à la FFS, c'est à dire de lui faire un don du montant correspondant. Dans ce cas, conformément à l'article 41 de la loi 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physique et sportives, vous bénéficierez d'une réduction d'impôt égale à **66 %** de la somme en question (dans la limite de **20 %** de votre revenu imposable). Un reçu récapitulatif vous sera remis en fin d'année. Dans ce cas, indiquez le montant donné à la FFS ..... et signez ci-dessous.